



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération n°24.2.8	FINANCES <i>Vote des subventions scolaires pour projets pédagogiques 2024</i>

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal impute à l'article 65748 le **montant prévisionnel global** attribué aux associations. Il convient toutefois, en application de la nomenclature comptable M57, de prendre une délibération nominative d'attribution considérant que les **crédits ne sont engagés juridiquement que par la décision individuelle d'octroi à chaque association.**

Les propositions présentées ont été examinées la commission scolaire et validées par la Commission des Finances le 11 mars 2024.

Il est proposé de **MAINTENIR** les montants individualisés 2023 pour les projets pédagogiques et d'**AUGMENTER** le montant pour l'aide au transport passant de 160€ à 200€ par classe.

Projets scolaires	
Ecole Hortense TANVET Coopérative scolaire (OCCE)	
<i>Projets pédagogiques</i>	20 € / élève *
<i>Aide au transport</i>	200 € / classe
Ecole ST JOSEPH A.P.E.M.	
<i>Projets pédagogiques</i>	20 € / élève *
OGEC de l'Ecole ST JOSEPH	
<i>Aide au transport</i>	200 € / classe

Après avoir entendu cet exposé,

**Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant les critères d'attribution établis par la commission des affaires scolaires ;
Considérant la présentation en commission des finances du 11 mars 2024 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité:**

► **OCTROIE 20 €/élève** à l'OCCE et l'APEM pour réaliser leurs projets pédagogiques, selon les « conditions d'élèves » au 1^{er} janvier 2024 et **200 €/classe** à l'OCCE et à l'OGEC ST JO pour l'aide au transport ;

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance**

